

CONTRAT D'ADOPTION

ASSOCIATION

La Patte Nordique, bien-être animal

(418)-633-1518

magali.boulet@outlook.com

Saint-Aimé-des-Lacs, Québec

et

La Truffe des Neiges, pension et éducation canine

(418)-281-0063

latruffedesneiges@gmail.com

La Malbaie, Québec

L'ADOPTANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse résidentielle :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone : _____ (____) - _____ - _____

L'ANIMAL

Nom :

Espèce :

Race :

Couleur :

Poids :

Sexe :

Date de naissance (présumée) :

Stérilisé(e) :

de micropuce/Tatouage :

Particularités physiques :

VOS INITIALES

Placement de l'animal fait par : L'association de La Patte Nordique et La Truffe des Neiges.

Date du placement dans le nouveau foyer : _____

Les conditions et clauses du contrat

Cochez à l'aide d'un crochet chaque énoncé.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

- L'association s'engage à offrir un service respectueux, sans jugement puis, à échanger avec ses clients de façon courtoise et bienveillante.
- L'association s'engage à fournir un accompagnement et des conseils professionnels au client.
- Le contrat peut être modifié par l'association si cela est jugé nécessaire par l'association, pour le bien-être de l'animal.
- Une copie de ce contrat ainsi qu'un reçu de facture vous sera transmis par courriel.
- L'association s'engage à remettre à l'adoptant la fiche d'analyse comportementale et informer l'adoptant en toute transparence de toute pathologie ou autres informations connue de l'animal au jour de l'adoption.
- Un cours de base sur l'éducation est offert gratuitement par l'association (inclus dans le prix d'adoption). Ce cours devra être suivi avant que l'animal vous soit confié.
- L'association offre un suivi de 3 mois après l'adoption. Ce suivi comprend des conseils personnalisés pour aider à l'adaptation. Une rencontre mensuelle est obligatoire, en personne ou par vidéo-conférence.

ENGAGEMENTS DE L'ADOPTANT

- L'adoptant certifie avoir adopté à l'association, l'animal identifié dans le présent contrat.
- L'adoptant est responsable légalement de l'animal dès son adoption (signature du contrat).

VOS INITIALES

- L'adoptant doit échanger respectueusement avec l'association. En cas de menaces, chantage, harcèlement ou tout autre comportement inapproprié, des mesures judiciaires seront prises.
- L'adoptant prend l'animal dans l'état physique, émotionnel et comportemental qu'il se trouve au jour de l'adoption et en toute connaissance de cause.

STÉRILISATION / LICENCE / MICROPUCE DE L'ANIMAL

- La stérilisation de l'animal devra être fait dans un délai raisonnable en respectant la fin de sa croissance.
Une preuve de stérilisation du vétérinaire doit être fournie à l'association.
Date approximative de stérilisation : _____/_____/_____
- Si la stérilisation n'est pas réalisée dans le délai recommandé ci-haut, un avertissement sera émis et vous disposerez de trois mois pour procéder à la stérilisation. En cas de non-respect de cet avertissement, l'animal pourra être récupéré conformément aux règlements.
- Si l'animal non stérilisé s'est reproduit de façon volontaire ou involontaire, l'association est en droit de reprendre l'animal ainsi que les petits sans délai.
- L'animal (si c'est un chien) doit avoir sa licence auprès de sa municipalité.
- L'animal doit être obligatoirement micropucé. S'il l'est déjà, les informations doivent être modifiés à votre nom.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

- L'adoptant s'engage à suivre les recommandations de l'association. Il s'engage à faire vivre l'animal dans des conditions compatibles avec ses besoins biologiques, émotionnels et comportementaux ainsi qu'à lui donner des soins attentifs (eau à volonté, abris, confort, sécurité, éducation positive, nourriture, exercice, soins de santé).
- L'adoptant s'engage à corriger les comportements problématiques de son animal en nous contactant ou en contactant un autre professionnel du domaine.
- L'adoptant s'engage à ne pas abandonner l'animal à l'extérieur, à le donner, le vendre, l'échanger, à l'offrir à quelqu'un, à le donner à son propriétaire initial ou encore à l'amener au sein d'un refuge, d'une fourrière ou d'une autre association.

VOS INITIALES

Seul l'association est en droit de récupérer l'animal.

NON-RESPECT ET POURSUITES

- L'adoptant s'engage à exonérer l'association de toute responsabilité en cas de blessures, morsures, maladies existantes ou développés après l'adoption, accidents, bris de matériel causés par l'animal, fuite, fugue, décès de l'animal. En conséquence, l'adoptant ne peut intenter de poursuites, que ce soit par le biais de négociations à l'amiable ou d'une action en justice, à l'encontre de l'association pour tout préjudice résultant des actions de l'animal.
- L'association peut récupérer l'animal dans un cas de maltraitance physique, de négligence, d'abus et non-respect du contrat.
- Le paiement **complet** de l'adoption doit être réglé la journée même de la signature du contrat. Aucun remboursement n'est possible par la suite peu importe les raisons évoquées.
- Aucun remboursement sera effectué après la signature de ce contrat.
- Si l'adoptant souhaite se séparer de l'animal, il doit contacter immédiatement l'association qui récupérera l'animal dans un délai convenu entre les parties. L'association deviendra alors propriétaire légal de l'animal sans frais de retour ni remboursement du frais d'adoption.

Autres informations

La Patte Nordique et La Truffes des Neiges sont deux entreprises distinctes qui reçoivent aucunes subventions. Nous sommes une association à but non-lucratif. Aussi, les sommes récoltées sont entièrement dédiées à nous et au bien-être des animaux. Aucun bénévolat n'est rémunéré.

Je _____, atteste avoir lu et compris les clauses du contrat de prise en charge énoncés plus haut et que les frais associés sont non remboursables.

VOS INITIALES

Conditions tarifaires :

Frais d'adoption : _____ \$

Type de paiement : Virement Comptant

Date de paiement : _____

Signé à _____, le _____

Signature de **l'adoptant** : _____

Signature de **La Patte Nordique** : _____

Signature de **La Truffe des Neiges** : _____

VOS INITIALES